

**MOUVEMENT DES INTERVENANTS EN COMMUNICATION
RADIO DE L'ONTARIO**

**RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT ET
ÉTATS FINANCIERS**

31 MARS 2025

**Baker Tilly HKC**

1021 George Street, PO Box 637
Hearst, ON
Canada P0L 1N0

T: 705.362.4261

F: 705.362.4641

hearst@bakertilly.ca

www.bakertilly.ca

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de Mouvement des intervenants en communication radio de l'Ontario

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Mouvement des intervenants en communication radio de l'Ontario, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2025, les états des résultats, de l'évolution de l'actif net, et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes afférentes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

ASSURANCE • TAX • ADVISORY

Baker Tilly HKC is a member of Baker Tilly Canada Cooperative, which is a member of the global network of Baker Tilly International Limited. All members of Baker Tilly Canada Cooperative and Baker Tilly International Limited are separate and independent legal entities.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT, (SUITE)

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- ♦ nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- ♦ nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- ♦ nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- ♦ nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT, (SUITE)

- ♦ nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Baker Tilly HKC

Comptables professionnels agréés

Comptables publics licenciés

Le 11 juin 2025

**MOUVEMENT DES INTERVENANTS EN COMMUNICATION RADIO
DE L'ONTARIO**
ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2025

État des résultats	1
État de l'évolution de l'actif net	2
État de la situation financière	3
État des flux de trésorerie	4
Notes complémentaires	5 - 10

MOUVEMENT DES INTERVENANTS EN COMMUNICATION RADIO DE L'ONTARIO

ÉTAT DES RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2025

	2025	2024
REVENUS		
Subventions (Note 7)	\$ 210,000	\$ 359,875
Publicité	57,125	48,370
Contrats de services	5,000	13,477
Cotisation des membres	5,000	5,000
Dons	6,000	-
Remboursements de frais de déplacements	2,309	739
Divers	2,462	-
	<u>287,896</u>	<u>427,461</u>
DÉPENSES		
Assurances	2,794	2,694
Frais de bureau et informatique	1,331	2,163
Frais de déplacements	20,051	15,940
Honoraires contractuels	21,997	21,812
Honoraires professionnels	8,788	9,266
Immobilisations passées en dépenses	-	864
Intérêts et frais bancaires	95	173
Loyer	6,000	6,000
Membriétés et licences	1,263	820
Publicité et programmes	121,368	267,547
Salaires et avantages sociaux	99,418	98,609
Téléphone	1,466	1,534
	<u>284,571</u>	<u>427,422</u>
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	<u>\$ 3,325</u>	<u>\$ 39</u>

**MOUVEMENT DES INTERVENANTS EN COMMUNICATION RADIO
DE L'ONTARIO**
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2025

	Fonds de réserve opérationnelle (Note 6)		Non affecté		2025 Total	2024 Total
SOLDE AU DÉBUT	\$	30,000	\$	(8,968)	\$ 21,032	\$ 20,993
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES		-		3,325	3,325	39
SOLDE À LA FIN	\$	30,000	\$	(5,643)	\$ 24,357	\$ 21,032

**MOUVEMENT DES INTERVENANTS EN COMMUNICATION RADIO
DE L'ONTARIO**

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

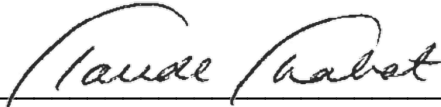
31 MARS 2025

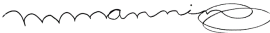
	2025	2024
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	\$ 65,838	\$ 32,390
Comptes à recevoir (Note 3)	32,508	27,795
Frais payés d'avance	2,262	1,277
	<u>\$ 100,608</u>	<u>\$ 61,462</u>
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Comptes à payer et frais courus (Note 4)	\$ 47,948	\$ 31,263
Revenus reportés (Note 5)	28,303	9,167
	<u>76,251</u>	<u>40,430</u>
ACTIF NET		
Actif net grevé d'affectations internes (Note 6)	30,000	30,000
Dette nette non affectée	(5,643)	(8,968)
	<u>24,357</u>	<u>21,032</u>
	<u>\$ 100,608</u>	<u>\$ 61,462</u>

**MOUVEMENT DES INTERVENANTS EN COMMUNICATION RADIO
DE L'ONTARIO**
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2025

	2025	2024
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses	\$ 3,325	\$ 39
Changement des:		
Comptes à recevoir	(4,713)	(18,630)
Frais payés d'avance	(985)	921
Comptes à payer et frais courus	16,685	(1,190)
Revenus reportés	19,136	(25,667)
	33,448	(44,527)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES LIQUIDITÉS	33,448	(44,527)
LIQUIDITÉS AU DÉBUT	32,390	76,917
LIQUIDITÉS À LA FIN	\$ 65,838	\$ 32,390

Adopté au nom du conseil d'administration

 (administrateur)

DocuSigned by:

DBFA2FF15ACA485... (administrateur)

MOUVEMENT DES INTERVENANTS EN COMMUNICATION RADIO DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2025

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

Mouvement des intervenants en communication radio de l'Ontario est un organisme sans but lucratif qui a pour objectif d'assurer la diffusion de programmes radiophoniques desservant la communauté francophone de l'Ontario.

2. PRINCIPALES PRATIQUES COMPTABLES

Les états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du manuel de CPA Canada et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

CONSTATATION DES REVENUS

Les revenus reçus à des fins spécifiques pour les activités de fonctionnement sont inscrits aux revenus dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées.

Les revenus reçus à des fins non spécifiques sont inscrits aux revenus au cours de l'exercice où ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Le revenu des services est comptabilisé lorsque le service rendu est mesurable et que le recouvrement en est raisonnablement certain.

IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont imputées aux résultats au cours de l'exercice où elles sont acquises. Les catégories d'immobilisations qui ne sont pas comptabilisées dans l'état de la situation financière sont le mobilier et les ordinateurs.

INSTRUMENTS FINANCIERS

L'entité évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur ajustée du montant des coûts de transaction directement attribuables à l'instrument dans le cas d'un instrument financier qui ne sera pas évalué ultérieurement à la juste valeur.

Les instruments financiers entre apparentés qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût. Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que cet instrument est assorti ou non de modalités de remboursement.

**MOUVEMENT DES INTERVENANTS EN COMMUNICATION RADIO
DE L'ONTARIO**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2025

2. PRINCIPALES PRATIQUES COMPTABLES, (SUITE)

INSTRUMENTS FINANCIERS, (SUITE)

L'entité évalue ensuite ses actifs et passifs financiers au coût amorti, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans l'état des résultats.

Les instruments financiers évalués au coût amorti se composent de l'encaisse, les comptes à recevoir et les comptes à payer et frais courus. L'entité n'a aucun instrument financier comptabilisé à sa juste valeur.

INCERTITUDE RELATIVE À LA MESURE

Dans la préparation des états financiers, en conformité avec les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction utilise des estimations et des hypothèses qui affectent les montants inscrits à l'actif et au passif, la divulgation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et les montants inscrits aux résultats de la période. Les estimations et hypothèses sont révisées régulièrement et, si des ajustements sont jugés nécessaires, ils sont inscrits dans la période où ils sont révisés. Les postes faisant l'objet d'estimations et d'hypothèses sont la provision pour créances douteuses et les frais courus. Les montants réels peuvent différer de ces estimations.

3. COMPTES À RECEVOIR

	2025		2024	
Clients	\$	10,534	\$	8,434
Apparentés (Note 8)		6,539		6,281
Subventions		9,000		13,080
Taxe de vente harmonisée		3,411		-
Remises gouvernementales		3,024		-
	\$	32,508	\$	27,795

MOUVEMENT DES INTERVENANTS EN COMMUNICATION RADIO DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2025

4. COMPTES À PAYER ET FRAIS COURUS

	2025	2024
Comptes à payer et frais courus	\$ (1)	\$ -
Fournisseurs	-	19
Frais courus	7,000	7,000
Apparentés (Note 8)	37,413	18,773
Remises gouvernementales	1,893	1,798
Salaires	1,643	1,272
Taxe de vente harmonisée	-	2,401
	<u>\$ 47,948</u>	<u>\$ 31,263</u>

5. REVENUS REPORTÉS

	2025	2024
Campagnes publicitaires	\$ 1,303	\$ 9,167
Subvention Radio Académie 2024-2025	27,000	-
	<u>\$ 28,303</u>	<u>\$ 9,167</u>

6. AFFECTATIONS INTERNES

En 2022, le conseil d'administration de Mouvement des intervenants en communication radio de l'Ontario a résolu d'affecter un montant de \$30,000 au fonds de réserve opérationnelle. L'organisme ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations internes à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

**MOUVEMENT DES INTERVENANTS EN COMMUNICATION RADIO
DE L'ONTARIO**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2025

7. SUBVENTIONS

	2025	2024
Patrimoine canadien		
- Programmation	\$ 75,000	\$ 67,500
- Projets langues officielles	-	40,224
	75,000	107,724
Gouvernement de l'Ontario		
- École à radio 2022-2023	-	50,000
- Radio Académie 2023-2024	20,000	80,000
- Radio Académie 2024-2025	45,000	-
	65,000	130,000
Autres		
- Fédération des aînés et retraités francophones de l'Ontario	-	33,848
- Ministère de la Langue française du Québec	10,000	-
- Ministère des Affaires francophones de l'Ontario	10,000	40,400
- Ministère des Anciens Combattants du Canada	25,000	-
- Ministère des Services aux aînés et de l'Accessibilité	25,000	25,000
- Programme d'appui à la francophonie canadienne (SQIC) (recouvrement)	-	(2,097)
- Programme Nouveaux Horizons pour les aînés	-	25,000
	70,000	122,151
Total	\$ 210,000	\$ 359,875

MOUVEMENT DES INTERVENANTS EN COMMUNICATION RADIO DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2025

8. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le Mouvement des intervenants en communication radio de l'Ontario a, au cours de l'exercice, effectué les transactions suivantes avec les différentes radios communautaires de la province qui forment son conseil d'administration :

	2025	2024
REVENUS		
Contrats de services	\$ 5,000	\$ 13,477
Cotisation des membres	5,000	5,000
Dons	6,000	-
Remboursements de frais de déplacements	101	-
	<u>\$ 16,101</u>	<u>\$ 18,477</u>
DÉPENSES		
Frais de déplacements	\$ 608	\$ 33
Honoraires contractuels	11,847	18,110
Publicité et programmes	<u>\$ 120,368</u>	<u>\$ 258,439</u>
	<u>\$ 132,823</u>	<u>\$ 276,582</u>

Les soldes de la situation financière afférents aux radios communautaires à la fin de l'exercice sont :

Comptes à recevoir	\$ 6,539	\$ 6,281
Comptes à payer	<u>\$ 37,413</u>	<u>\$ 18,773</u>

Ces opérations sont conclues dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange, qui représente la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

9. DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

L'organisme reçoit son financement de base de Patrimoine canadien, son opération dépend de la continuité de ce financement.

MOUVEMENT DES INTERVENANTS EN COMMUNICATION RADIO DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2025

10. INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, l'organisme s'expose aux risques suivants:

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit représente le risque de pertes liées au non-respect d'obligations financières de la part de clients. L'entreprise est exposée à des risques de crédit en raison des instruments financiers présents dans les comptes à recevoir de \$32,508 (2024 - \$27,795). L'organisme n'a aucune garantie collatérale ou mesure pour sécuriser ses comptes à recevoir. La direction estime que le risque de crédit est faible et non matériel.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité constitue le risque que l'organisme soit dans l'incapacité de répondre à ces obligations face à un tiers parti. L'organisme est exposé au risque de liquidité dans ses comptes à payer et frais courus d'une valeur de \$47,948 (2024 - \$31,263). L'organisme analyse ses besoins de liquidités de façon régulière afin de s'assurer d'avoir les fonds nécessaires afin d'être capable de rencontrer ses obligations financières à court terme. La direction estime que le risque de liquidité est faible et non matériel.
